



## Compte rendu du Conseil Municipal Séance du mercredi 21 mai 2025

### Département du Haut-Rhin

*Nombre des membres du Conseil Municipal élus :*

22

*Nombre des membres qui ont assisté à la séance :*

21

*L'an deux mille vingt-cinq, au mois de mai, le vingt et unième jour à la dix-neuvième heure,*

*Nombre d'absents excusés et représentés :*

0

*Le Conseil Municipal de la commune d'Issenheim, assemblé en session ordinaire, à la salle de Conseil municipal (2 rue de Rouffach 68500 ISSENHEIM), après convocation légale en date du 15 mai 2025, sous la présidence de M. Marc JUNG, Maire.*

*Nombre d'absents excusés et non représentés :*

1

*Absents non excusés :*

0

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, qui l'acceptent à l'unanimité :

- de repousser le point **2.1) Modification du Plan Communal de Sauvegarde de la Ville d'Issenheim** après le point **2.3) Fourniture de bois de service aux bûcherons retraités et augmentation tarifaire**
- d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : **2.4) Fin du traitement des nids d'hyménoptères par le CPI d'Issenheim**

## **1) Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 2 avril 2025**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **2) Affaires générales**

### **2.1) Convention de partenariat pour la mise en place d'un atelier Parole aux Jeunes au collègue Mathias GRUNEWALD**

**À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :**

- **De valider** le projet de convention de partenariat pour la mise en place d'un atelier « Parole aux Jeunes » entre la Ville d'ISSENHEIM et le collègue Mathias GRÜNEWALD.

### **2.2) Fourniture de bois de service aux bûcherons retraités et augmentation tarifaire**

**À l'unanimité des membres présents et représentés (Marc JUNG absent lors du vote), le Conseil Municipal décide :**

- **D'approuver** la proposition exposée ci-avant,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous actes de référant à la décision afférente,
- **De dire que** les crédits inscrits au Budget primitif 2025 sont suffisants pour couvrir la dépense subséquente.

### **2.3) Fin du traitement des nids d'hyménoptères par le CPI d'Issenheim**

**À la majorité des membres présents et représentés (20 voix pour et 1 abstention), le Conseil Municipal décide :**

- **D'exclure** de la compétence du corps des sapeurs-pompiers de la commune les interventions liées à la destruction des nids d'hyménoptères, sauf cas de péril imminent pour la population et sur déclenchement du CTA-CODIS,
- **D'informer** le Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin de cette décision afin qu'il puisse orienter les requêtes des administrés vers les entreprises privées spécialisées,
- **De charger** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision et de sa communication auprès des habitants, via les supports municipaux habituels.

### **2.4) Modification du Plan Communal de Sauvegarde de la Ville d'Issenheim**

**À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :**

- **D'approuver** le Plan Communal de Sauvegarde modifié annexé,
- **De charger** Monsieur le Maire de prendre un nouvel arrêté municipal et en informer : Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, Monsieur le Directeur du Service Interministériel de la Défense et de la Protection Civile, Monsieur le Directeur Départemental des Services d'incendies et de Secours, Monsieur le Major de la Bridage de Gendarmerie de Sultz, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Monsieur le Président de la Collectivité européenne d'Alsace, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, Monsieur le Directeur de la Cohésion Sociale.

### 3) Ressources humaines

#### 3.1) Modification du tableau des effectifs

**À la majorité des membres présents et représentés (8 voix pour, 10 abstentions et 3 voix contre), le Conseil Municipal décide :**

- **De créer** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 :

- 1 poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non-complet permanent,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet permanent,
- 1 poste permanent d'un(e) responsable des ressources humaines relevant du grade d'attaché territorial à temps complet,

- **De supprimer** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 :

- Un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet permanent,
- Un poste d'adjoint technique à temps complet permanent,

- **De valider** le tableau des effectifs de la commune d'Issenheim modifié tel qu'annexé.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h54.**

**Établi à Issenheim, le 26 mai 2025.**

**Le Maire  
Marc JUNG**

